



Commission de l'immigration
et du statut de réfugié du Canada

Immigration and
Refugee Board of Canada

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

États financiers 2019-2020

This document is also available in English under the title: *Immigration and Refugee Board of Canada, Financial Statements 2019-2020*

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites sans la permission de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
Place Minto, Édifice Canada
344, rue Slater, 12e étage
Ottawa, Ontario Canada K1A 0K1
[CISR.gc.ca/fr/contact](https://cirs.gc.ca/fr/contact)

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, 2021.

Cette publication est également disponible en html à l'adresse suivante : <https://irb.gc.ca/fr/rapports-publications/finance/Pages/etats-financiers-1920.aspx>

No de cat. MQ1-13F-PDF
ISSN 2564-3541

Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction, y compris le contrôle interne des rapports financiers.....	4
État de la situation financière (non audité)	5
au 31 mars	5
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)	6
Exercice terminé le 31 mars	6
État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité).....	7
État des flux de trésorerie (non audité)	8
Notes aux états financiers (non auditées)	9
1. Mandat et objectifs	9
2. Sommaire des principales conventions comptables	10
3. Autorisations parlementaires	12
4. Crédoiteurs et charges à payer.....	14
5. Avantages sociaux futurs	15
6. Débiteurs et avances	16
7. Immobilisations corporelles.....	16
8. Obligations contractuelles.....	18
9. Passif éventuel.....	18
10. Opérations entre apparentés	18
11. Information sectorielle	20
12. Information comparative	21
Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction, y compris le contrôle interne à l'égard de l'information financière (non audité).....	22
1. Introduction	22
2. Système ministériel de contrôle interne des rapports financiers	22
3. Résultats de l'évaluation ministérielle au cours de l'exercice 2019-2020.....	23
4. Plan de contrôle interne	23

Déclaration de responsabilité de la direction, y compris le contrôle interne des rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2020 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la CISR. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement de la CISR* concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la CISR sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La CISR fera l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilisera les résultats de ces audits pour adhérer à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor.

Entretemps, la CISR a entrepris une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2020, conformément à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor, et on trouve en annexe un résumé des résultats et du plan d'action.

Les états financiers de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Richard Wex,
Président

Jason Choueiri,
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

9 octobre 2020

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en milliers de dollars)	2020	2019
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	24 463	20 344
Indemnités de vacances et congés compensatoires	7 646	5 649
Avantages sociaux futurs (note 5)	4 283	3 690
Total des passifs	36 392	29 683
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	23 211	19 812
Débiteurs et avances (note 6)	5 603	3 415
Total des actifs financiers bruts	28 814	23 227
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 6)	(4 095)	(2 702)
Total des actifs financiers nets	24 719	20 525
Dette nette ministérielle	11 673	9 158
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	118	94
Immobilisations corporelles (note 7)	8 288	1 853
Total des actifs non financiers	8 406	1 947
Situation financière nette ministérielle	(3 267)	(7 211)

Obligations contractuelles ([note 8](#))

Passif éventuel ([note 9](#))

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

Richard Wex,
Président

Jason Choueiri,
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
9 octobre 2020

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	Résultats prévus	2020	2019
Charges			
Protection des réfugiés	80 022	93 710	78 172
Appels en matière d'immigration	23 897	21 664	21 073
Enquêtes et contrôles des motifs de détention	14 662	14 389	15 307
Appel des réfugiés	34 487	32 818	18 838
Services internes	44 194	63 559	55 998
Total des charges	197 262	226 140	189 388
Revenus			
Divers	6	13	4
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(6)	(13)	(4)
Total des revenus	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	197 262	226 140	189 388
Financement du gouvernement			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	S/O	195 191	148 997
Variations des montants à recevoir du Trésor	S/O	3 399	7 876
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	S/O	31 494	30 698
Valeur nette des transferts d'immobilisation corporelle avec les autres ministères (note 7)	S/O	-	-

Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	S/O	(3 944)	1 817
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	S/O	(7 211)	(5 394)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	S/O	(3 267)	(7 211)

Information sectorielle ([note 11](#))

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2020	2019
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	(3 944)	1 817
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	7 240	-
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(805)	(995)
Amortissement des immobilisations corporelles transférées avec un autre ministère (note 7)	-	(21)
Transfert d'immobilisation corporelle avec un autre ministère (note 7)	-	22
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	6 435	(995)
Variation due aux charges payées d'avance	24	(9)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette	2 515	813
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	9 158	8 345
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	11 673	9 158

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

État des flux de trésorerie (non audité)

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2020	2019
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	226 140	189 388
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(805)	(995)
Amortissement des immobilisations corporelles transférées avec un autre ministère (note 7)	-	(21)
Radiation des immobilisations corporelles (note 7)	-	-
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(31 494)	(30 698)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	795	(694)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	24	(9)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	(4 119)	(7 088)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 997)	(981)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(593)	74
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	187 951	148 975
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	7 240	-
Transfert d'immobilisation corporelle avec un autre ministère (note 7)	-	22
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	7 240	22
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	195 191	148 997

Les notes complémentaires font parties intégrantes des états financiers.

Notes aux états financiers (non audités)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Mandat et objectifs

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) est un tribunal administratif, responsable et indépendant créé par le Parlement le 1er janvier 1989, pour régler les cas d'immigration et de statut de réfugié de manière efficace, équitable et conforme à la loi. La CISR assure des avantages continus aux Canadiens : en acceptant seulement les demandeurs d'asile ayant besoin d'une protection, conformément aux obligations internationales et au droit canadien ; en contribuant à l'intégrité du système d'immigration, à la sûreté et à la sécurité des Canadiens, à la réputation canadienne de défenseur de la justice et de l'équité pour les personnes, et à la réunification des familles. La CISR contribue également à la qualité de vie des collectivités canadiennes en renforçant la structure sociale du pays et en réaffirmant les valeurs essentielles, soit le respect des droits de la personne, la paix, la sécurité et la primauté du droit.

Le résultat stratégique de la Commission est de résoudre les cas d'immigration et de réfugiés efficacement, équitablement et conformément à la loi.

Deux programmes appuient ce résultat stratégique :

Règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne l'immigration, les demandes de protection de réfugié. Cela comprend la détermination des demandes d'asile et d'appels, les demandes d'annulation ou de perte de l'asile. Cela comprend également les prises de décisions relatives aux enquêtes et à la détention, aux appels sur certains cas d'immigration.

Ce programme est divisé en activités spécifiques au département :

Protection des réfugiés

La Section de la protection des réfugiés (SPR) exerce le programme Protection des réfugiés de la CISR. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les demandes d'asile présentées par des personnes au Canada et l'examen des risques avant renvoi de personnes frappées d'une mesure de renvoi.

Appels des réfugiés

La Section d'appel des réfugiés (SAR) exerce le programme d'Appels des réfugiés de la CISR. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les appels interjetés contre une décision de la SPR relative à une demande d'asile.

Enquêtes et contrôles des motifs de détention

La Section de l'immigration (SI) exerce le programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les étrangers ou les résidents permanents qui seraient interdits de territoire au Canada en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) et les étrangers ou les résidents permanents qui sont détenus en vertu de la LIPR.

Appels en matière d'immigration

La Section d'appel de l'immigration (SAI) exerce le programme Appels en matière d'immigration. Elle rend des décisions de qualité et règle en temps opportun des cas en ce qui concerne les demandes de parrainage

refusées par le ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada; certaines mesures de renvoi prises contre des résidents permanents, des réfugiés et d'autres personnes protégées ainsi que des titulaires d'un visa de résident permanent; les résidents permanents à l'extérieur du Canada au sujet desquels il a été conclu qu'ils ne se sont pas conformés à leur obligation de résidence et les appels interjetés par le ministre de la Sécurité publique Canada contre une décision de la Section de l'immigration relativement à une enquête.

Services internes

Les Services internes sont des groupes d'activités connexes et de ressources administrés de manière à répondre aux besoins des programmes d'une organisation et à lui permettre de remplir ses autres obligations organisationnelles. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation, et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités et de ressources sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques internes, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ciaprès, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

La CISR est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la CISR ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2019-2020. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2019-2020.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

La CISR fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CISR est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par la CISR sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement.

(c) Le montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la CISR et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au

montant net de l'encaisse que la CISR a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

Les autres revenus sont constatés dans l'exercice ou s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus. La CISR n'impose aucuns frais pour ses services et ses seuls revenus consistent en les gains découlant de dispositions de biens de la Couronne, les frais imposés pour les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et les intérêts sur les débiteurs en souffrance.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère. Bien que l'on s'attend à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la CISR au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la CISR découlant du régime. La responsabilité de la CISR relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ii. Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payé la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

(h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelle et sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 7. Toutes les immobilisations corporelles, achetées individuellement ou par lot, et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000\$ sont comptabilisées à leur coût d'achat.

(i) Passif éventuel

Le passif éventuel est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

(j) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

(k) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opérations interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange. Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- i. Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

3. Autorisations parlementaires

La CISR reçoit son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de la CISR diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours

(en milliers de dollars)	2020	2019
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	226 140	189 388
<i>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
<i>Ajouter (déduire) :</i>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(31 494)	(30 698)

Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(805)	(996)
Amortissement des immobilisations corporelles transférées avec un autre ministère (note 7)	-	(21)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(592)	74
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 997)	(981)
Augmentation des dépenses des passifs éventuels	-	-
Augmentation des provisions pour créances douteuses	-	-
Charges payées d'avance imputées antérieurement au crédit	(402)	(294)
Ajustements des créditeurs des exercices précédents (CAFE)	325	683
Recouvrement des dépenses des exercices précédents	113	168
Autre	(2)	(129)
	(34 854)	(32 194)
<i>Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
<i>Ajouter (déduire) :</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 7)	7 240	-
Transfert d'immobilisations corporelles avec un autre ministère (note 7)	-	22
Trop-payés de salaire à recouvrir	1 341	775
Autres avances et prêts aux employées	110	79
Augmentation des charges payées d'avance	426	285
Paiement en transition	-	2
Avances temporaires	4	1
	9 121	1 164
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	200 407	158 358

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2020	2019
Crédits fournis		
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	124 732	124 732
Montants législatifs	19 149	15 359
Moins :		
Périmés : Fonctionnement	56 526	18 267
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	200 407	158 358

4. Crédoeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoeurs et des charges à payer de la CISR:

(en milliers de dollars)	2020	2019
Créditeurs – autres ministères et organismes	6 142	4 144
Créditeurs – parties externes	2 681	2 661
Total crédoeurs	8 823	6 805
Charges à payer	15 640	13 539
Total des crédoeurs et des charges à payer	24 463	20 344

Dans le Plan d'action économique 2012 du Canada, le gouvernement a annoncé des mesures d'économies devant être mises en œuvre par les ministères à partir de 2012-2013 et devant s'étaler sur les trois exercices subséquents. À cet effet, le Ministère avait inscrit une obligation au titre des prestations de cessation d'emploi dans le cadre des charges à payer, afin de tenir compte des coûts estimatifs du réaménagement des effectifs. Le solde restant de ces mesures est nul au 31 mars 2019 (293 764\$ au 31 mars 2018)

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de la CISR participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de l'amendement de la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2019-2020 s'élève à 13,3 millions de dollars (10,7 millions de dollars en 2018-2019). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1.01 fois (1.01 fois pour 2018-2019) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1.00 fois (1.00 fois en 2018-2019) les cotisations des employés.

La responsabilité de la CISR relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés de la CISR étaient basées sur l'admissibilité de l'employé, les années de service et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés.

Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique.

En date du 31 mars 2019, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	3 690	3 764
Charge pour l'exercice	965	679
Prestations versées pendant l'exercice	(372)	(753)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	4 283	3 690

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances de la CISR :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Débiteurs - autres ministères et organismes	1 252	532
Débiteurs - parties externes	4 095	2 702
Avances aux employés	256	181
(en milliers de dollars)	2020	2019
Débiteurs bruts	5 603	3 415
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	(4 095)	(2 702)
Débiteurs nets	1 508	713

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 - 4 ans
Logiciels informatiques	5 ans
Matériel et outillage	10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Véhicules	7 ans

Les immobilisations en cours (en construction) sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Coût

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture	Amortissement	Transfert avec un autre Ministère	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	2 333	3 037	-	-	5 370
Logiciels informatiques	21 134	-	-	-	21 134
Matériel et outillage	451	-	-	-	451

Améliorations locatives	9 106	-	-	-	9 106
Véhicules automobiles (non-militaire)	-	49	-	-	49
Actifs en construction	444	4 155	-	-	4 599
	33 468	7 240	-	-	40 708

Amortissement cumulé

(en milliers de dollars)	Solde d'ouverture	Amortissement	Transfert avec un autre Ministère	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel informatique	2 281	352	-	-	2 633
Logiciels informatiques	21 049	79	-	-	21 128
Matériel et outillage	312	43	-	-	355
Améliorations locatives	7 972	325	-	-	8 297
Véhicules automobiles (non-militaire)	-	6	-	-	6
	31 615	805	-	-	32 420

Valeur comptable nette

(en milliers de dollars)	2019	2020
Matériel informatique	52	2 736
Logiciels informatiques	85	6
Matériel et outillage	138	95
Améliorations locatives	1 133	808
Véhicules automobiles (non-militaire)	-	42
Actifs en construction	444	4 599
Valeur comptable nette	1 853	8 288

8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la CISR peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la CISR sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. Étant donné que la CISR n'a pas de délégation contractante de plus de 2 millions dollars, il n'y a pas de contrats pluriannuels importants à déclarer.

9. Passif éventuel

Les éléments de passif éventuel surviennent dans le cours normal des activités, et leur dénouement est inconnu.

Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès de la CISR dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. Les réclamations et litiges pour lesquelles le dénouement est indéterminable et dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de la direction est 278 000\$ au 31 mars 2020 (0\$ en 2018-2019).

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la CISR est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlées en tout ou en partie

par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes. La CISR conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

En outre, au cours de l'exercice, la CISR a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la CISR a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux et aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette de la CISR :

(en milliers de dollars)	2020	2019
Installations	19 038	21 562
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaire	12 456	9 136
Total	31 494	30 698

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, ne sont pas inclus dans l'état des résultats de la CISR.

(b) Autres transactions entre apparentés avec autres ministères et organismes

(en milliers de dollars)	2020	2019
Charges - autres ministères et organismes	39 239	31 644

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur la responsabilité essentielle de la CISR. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principales responsabilités essentielles, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en milliers de dollars)	Protection des réfugiés	Appels en matière d'immigration	Enquêtes et contrôles des motifs de détention	Appels des réfugiés	Règlement des cas d'immigration et de statut de réfugié	Services internes	2020	2019
Charges de fonctionnement								
Salaries et avantages sociaux des employés	76 903	26 810	10 444	15 505	129 662	39 765	169 427	132 247
Installations	7 111	2 411	1 431	2 518	13 471	5 567	19 038	21 562
Locations	81	8	12	15	116	2 048	2 164	1 284
Services professionnels et spécialisés	7 867	3 159	2 122	3 077	16 225	8 870	25 095	20 478
Amortissement	115	0	109	0	224	581	805	995
Transports et télécommunications	1 262	351	220	477	2 310	3 849	6 159	4 560
Réparation et entretien	6	1	0	0	7	2 543	2 550	3 117
Acquisition de matériel	40	10	8	24	82	3 835	3 917	3 962
Services publics, fournitures et approvisionnements	175	50	28	35	288	430	718	682
Information	148	18	14	13	193	238	431	512
Autre	1	0	1	0	2	(4 166)	(4 164)	(11)

Total des charges de fonctionnement	93 709	32 818	14 389	21 664	162 580	63 560	226 140	189 388
Revenus								
Revenus divers	1	0	0	0	1	12	13	4
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-1	0	0	0	-1	(12)	(13)	(4)
Total des revenus	0	0	0	0	0	0	0	(0)
Coût de fonctionnement net	93 709	32 818	14 389	21 664	162 580	63 560	226 140	189 388

12. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction, y compris le contrôle interne à l'égard de l'information financière (non audité)

1. Introduction

Ce document fournit des informations sommaires sur les mesures prises par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) pour maintenir un système efficace de contrôle interne à l'égard de la présentation de l'information financière (CIRF). Il fournit notamment des informations synthétiques sur les évaluations du contrôle interne menées par la CISR au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, y compris des informations sur la gestion du contrôle interne, les résultats des évaluations et les plans d'actions associés.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme du Ministère se trouvent dans le Rapport sur les résultats ministériels et le Plan ministériel.

2. Système ministériel de contrôle interne des rapports financiers

2.1 Gestion du contrôle interne

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié dispose d'une structure de gouvernance et de responsabilisation bien établie pour soutenir les efforts d'évaluation et la surveillance de son système de contrôle interne. Au cours de l'exercice 2019-2020, le cadre de gestion du contrôle interne du Ministère a été revu afin de vérifier son efficacité dans les domaines suivants :

- Les structures de responsabilité organisationnelle liées à la gestion du contrôle interne pour soutenir une saine gestion financière, y compris les rôles et responsabilités des cadres supérieurs dans leurs domaines de responsabilité de la gestion du contrôle ;
- Le bureau de l'intégrité, qui offre des programmes d'éducation et de sensibilisation sur les questions de valeurs et d'éthique, discute des dilemmes éthiques et facilite les divulgations protégées d'actes répréhensibles. La CISR vise à souligner la nécessité pour les employés d'éviter et, si nécessaire, de résoudre les conflits d'intérêts entre leurs fonctions officielles et leurs intérêts personnels ;
- Une communication et une formation continues sur les exigences statutaires et les politiques et procédures pour une gestion et un contrôle financiers sains ;
- Un profil de risque organisationnel mis à jour annuellement ;
- Les politiques de gestion financière ainsi que la documentation de ses principaux processus d'affaires ; et Un suivi régulier et des mises à jour sur la gestion du contrôle interne, ainsi que la communication des résultats des évaluations et des plans d'action connexes au vérificateur général et à la haute direction, au besoin.

2.2 Ententes de service relatives aux états financiers

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada se fie à d'autres organisations pour le traitement de certaines transactions qui sont enregistrées dans ses états financiers comme suit :

Arrangements communs

- Services publics et Approvisionnement Canada, qui administre le paiement des salaires, l'approvisionnement en biens et services et fournit des services d'hébergement ;
- Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, qui fournit des renseignements sur l'assurance de la fonction publique et administre centralement le paiement de la part des employeurs des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés ; et
- Services partagés Canada fournit des services d'infrastructure de technologie de l'information.

Arrangements spécifiques

- La CISR est l'une des organisations faisant partie de l'infrastructure Systèmes partagés – Regroupement des organismes centraux (SP-ROC), hébergé par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Cet arrangement fournit à la CISR des systèmes administratifs d'entreprise et une assistance système, y compris le système financier SAP, le système de gestion des ressources humaines PeopleSoft, l'outil Cognos Business Intelligence et une infrastructure sécurisée pour héberger les trois applications.

3. Résultats de l'évaluation ministérielle au cours de l'exercice 2019-2020

3.1 Évaluation et cadrage des risques

Un exercice de cadrage et d'évaluation des risques a été mené pour s'assurer que les contrôles internes en place continuent d'atténuer les risques liés à la gestion financière et à l'information financière.

Un total de huit (8) processus ont été identifiés à partir de l'exercice de cadrage. Il s'agit notamment des contrôles au niveau de l'entité, des contrôles généraux de la technologie de l'information, de la paie et des avantages sociaux, des produits et des comptes débiteurs, des charges d'exploitation et des comptes créditeurs, des immobilisations corporelles, de la clôture financière et de l'établissement de rapports et de la budgétisation. En utilisant une approche de risque et d'étendue, un plan de contrôle interne pluriannuel a été élaboré pour documenter et évaluer l'efficacité de la conception des activités de contrôle pour les 8 processus identifiés.

3.2 Contrôles au niveau de l'entité

La première phase du plan de contrôle interne consistait à documenter et à évaluer l'efficacité de la conception des contrôles au niveau des entités de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, car ce processus présentait le plus grand risque résiduel. L'évaluation a commencé comme prévu et sera terminée au cours du premier trimestre de l'exercice 2020-2021.

4. Plan de contrôle interne

Le plan de contrôle interne de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié au cours des trois prochains exercices est fondé sur l'évaluation des risques et la portée qui ont été effectuées au cours de l'exercice 2019-2020. Ce plan sera réexaminé annuellement en fonction des lacunes ou des lacunes identifiées, ou des changements dans les facteurs de risque, les processus et les contrôles (comme la situation COVID-19).

Après l'achèvement du plan, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié aura atteint un niveau de maturité normalisé dans notre système de contrôles internes où les activités de contrôle sont conçues, mises en place et correctement documentées.

Planifier la documentation et l'évaluation des processus et des activités de contrôle

Zone de contrôle de processus clés	2020-21	2021-22	2022-23
Contrôles généraux de la technologie de l'information			X
Paie et avantages sociaux	X		
Revenus et comptes clients			X
Dépenses d'exploitation et comptes fournisseurs	X		
Immobilisations corporelles		X	
Clôture financière et rapports			X
Budgétisation			X